

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 29 JUIN 2010 - 18 H 30

ORDRE DU JOUR - ANALYSE SOMMAIRE

D.G.S. - Secrétariat Général
BC

I. PREAMBULE

Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 Juin 2010

Rapporteur : M. le Maire

II. AFFAIRES INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

Administration Générale

1) Désignation du Secrétaire de Séance

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera procédé à la désignation d'un membre du Conseil Municipal pour remplir les fonctions de Secrétaire de Séance.

Rapporteur : M. le Maire

2) Désignation d'un Conseiller Municipal au titre de référent Sûreté

Suite à une demande formulée par Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais, il sera proposé au Conseil Municipal de désigner un « Référent Sûreté », qui sera l'interlocuteur des services de l'Etat pour toutes les questions concernant la sûreté aérienne de l'aérodrome de SAINT-OMER/WIZERNES exploité par la Ville de Saint-Omer.

Rapporteur : M. le Maire

3) Création d'un conseil des droits et devoirs des familles

Dans le cadre des dispositions de la Loi du 5 Mars 2007 et notamment le volet « la Prévention et le Maire », la Ville de SAINT-OMER s'est engagée dans un programme de lutte contre l'absentéisme scolaire ayant fait l'objet d'une convention avec les services de l'Etat. Au-delà de ce dispositif, il sera alors proposé à l'assemblée délibérante d'approuver le principe de la création d'un Conseil des Droits et Devoirs des Familles ayant pour vocation de rappeler aux personnes concernées le contenu des textes réglementaires qui encadrent l'obligation de scolarité et les conséquences qui pourraient en découler en cas de non respect.

Rapporteur : M. le Maire

Urbanisme

4) Projet de réalisation d'un Théâtre de Verdure - Signature d'une convention relative à la réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive avec le Conseil Général du Pas-de-Calais/délégation du Conseil Municipal en matière de diagnostics d'archéologie préventive

Dans le cadre du projet d'aménagement d'un Théâtre de Verdure dans l'espace public remarquable que constitue le jardin public, la réalisation d'un diagnostic archéologique s'avérant incontournable, a été prescrit par Monsieur le Préfet de Région par arrêté en date du 12 mai 2010. La Ville de SAINT-OMER, ayant par anticipation, saisi Monsieur le Président du Conseil Général d'une demande visant à une intervention du Service Archéologique du Département pour la réalisation de ce diagnostic, Il sera demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à la réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive avec Monsieur le Président du Conseil Général du Pas-de-Calais et de donner délégation à Monsieur le Maire ou son représentant en matière de diagnostics d'archéologie préventive pour d'autres opérations à venir.

Rapporteur : M. le Maire

Personnel Communal

5) Projet de création d'un service de médecine professionnelle pour le personnel des communes de la CASO - Transfert de la compétence à la CASO

Devant l'impossibilité d'adhérer à un service de santé au travail interentreprises suite à des démarches infructueuses menées depuis plusieurs années, il a été proposé au Conseil Communautaire de créer un service commun aux 19 communes et aux différents services de la Communauté d'Agglomération de SAINT-OMER. Celle-ci, régie par le principe de spécialité, ne dispose toutefois pas à ce jour de compétence statutaire en matière de Médecine Professionnelle et Préventive pour veiller à l'application de la réglementation. Aussi, il sera proposé au Conseil Municipal de transférer à la Communauté d'Agglomération de SAINT-OMER, cette compétence pour la création d'un service de médecine professionnelle et préventive à destination du personnel communal de la Ville de SAINT-OMER, assortie du transfert de charges.

Rapporteur : M. F. DOYER

Finances

6) Catastrophe dans le Var - versement d'une aide

Suite aux pluies torrentielles qui se sont abattues dans le Département du Var, le Mardi 15 Juin dernier, il sera proposé aux élus du Conseil Municipal d'accepter le versement d'une aide financière de 2 000 € en faveur des sinistrés.

Rapporteur : M. le Maire

Le Maire,

B. MAGNIER